



Strasbourg, le 30 juin 1999

<cdl\doc\1999\cdl\35-f-pdg.doc>

avis 95/1999_mda

Diffusion restreinte
CDL (99) 35
fr. seul.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

**L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX
DANS LES ECOLES PUBLIQUES
EN DROIT CONSTITUTIONNEL SUISSE**

Commentaires
de M. Giorgio MALINVERNI
(Suisse)